Eau Potable
Syndicat Intercommunal
Valloire - Galaure

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le 17/04/2023
ID : 026-200090629-20230320-DB_2023_05-DE

Département de la Drôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de Conseillers	
Afférent au Syndicat	42
En exercice	42
Présent	28
Votant	31

Date de convocation : 09/03/2023

Débat sur les Orientations Budgétaires de l'exercice 2023

Délibération n°05-2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire à la mairie de Fay-Le-Clos sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : Armelline AUDRIEU, Céline BLAIN, David BOUVIER, Pascal BRUNET, Yves CHAREYRE, Mickaël CHAZALON, Agnès CHRIST, Denis COURMONT, Marin DERNAT, Gérard ESCOFFIER, François FAURE, Jean-Rémi FROGET, Alexandre GUILLIEN, Alain LACROIX, Ludovic LACROIX, Agnès MARGIRIER, , Ludwig MONTAGNE, Gilles MORGUE, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Alain NOIR, Patrice REBOULLET, Philippe RIGNOL, Ludovic ROBERT, Cédric ROUSSELLET, Jean-Marc ROZIER, Didier SAPET, Stéphane SARRAZIN et Daniel SIRERA.

Excusés et absents : Romain BOITEL, André BOUILLY, Norbert COQUERAY, Thierry DESSERTENNE, Anthony DOSSARD, Max FIGUET, Claude FOUREL, Romaric FOURT, Pierrick FRIZE, Patrick GAUTHIER, Hervé JACQUET, Yves MONNIER, Lilian ROBIN, Stéphanie SEVENIER.
Pouvoirs : André BOUILLY donne pouvoir à M. Pascal BRUNET, Thierry DESSERTENNE donne pouvoir à Mme Agnès CHRIST, Pierrick FRIZE donne pouvoir à M. François FAURE.

Le Président indique que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire et doit permettre d'informer les élus sur la situation financière de leur collectivité préalablement au vote du Budget Primitif (BP). Conformément à l'article L. 5211-36 par renvoi à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'agissant d'un Syndicat mixte fermé de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans un délai maximal de 2 mois précédant le vote du BP est obligatoire.

Le Président expose que ce débat se tient à l'appui d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement comme en investissement (en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de tarification, de subventions), les engagements pluriannuels envisagés (programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses), la structure et la gestion de la dette contractée et l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat permettant d'évoquer les priorités du syndicat pour l'année à venir ainsi que les stratégies de financements ou d'autofinancements à favoriser.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Ayant pris connaissance du rapport sur les orientations budgétaires ci-joint,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2023, conformément à la loi.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU POTABLE VALLOIRE - GALAURE